

Emetteur : FBL N° panneau : PAD/T6  
Affiché le : 23/11/23 Retiré le : 23/02/24

Département d'Eure et Loir Canton de Chartres-1  COMMUNE DE JOUY 4 Place de l'Eglise 28300 JOUY Tél : 02 37 18 05 85 Fax : 02 37 18 05 94	 <b>JOUY</b>	Annexes : Non <input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> Voir accueil	
		Arrêté n° ATM	2023 075
		Catégorie	Culture et sport
		Nombre de pages	1 / 1
Paraphe			
<b>ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY</b>			
<b>Terrain d'honneur impraticable</b>			

Le Maire de la Commune de JOUY,

- Vu la réglementation en vigueur,

### ARRETE

ART 1 - En raison des intempéries, le terrain d'honneur et l'annexe de football sont déclarés impraticables.

ART 2 - Les entrainements et les matches sur le terrain d'honneur ainsi que sur l'annexe sont interdits du vendredi 24 novembre 2023 à partir de 12h00 au lundi 27 novembre 2023 jusqu'à 12h00.

Ampliation adressée au :

- District d'Eure et Loir.

JOUY, le 23/11/2023

Pour le Maire de JOUY  
Et par délégation,  
L'adjoint,



Certifié exécutoire compte tenu de :

-la notification le : .....

-et de l'affichage le : **23 NOV. 2023** .....